



refus de titre de sejour a ma fille adoptif

Par **ferrara_old**, le **21/08/2007** à **18:03**

le président de la république a dit pour être régulariser en france il faut parler le français avoir un travaille un logement et ne pas mena er la surtter de l'état. ma fille remplit toute ses conditions alors pour quoi la pr efecture refuse de lui donner un titre de s ejour?apr es 3 ans mon mari et de nationalit e itali ene et moi je suis de nationalit e fran aise d'origine marocaine ma fille et de nationalit e marocaine qu'est ce que je doit faire aider moi s'il vous palais